



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

**8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY**

☎ 03.22.41.20.20

☎ 03.22.41.20.64

✉ : courrier@cccconty.com

Compte-rendu du Conseil Communautaire

30 septembre 2015

19 Heures à Loeuilly

Date de convocation : 24 septembre 2015

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2015

Délégués titulaires : CORNIQUET Jean-François, DUPONT Philippe, BLEYAERT Joseph, COURTIN Bernard, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, BERNARD André, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, ROUZAUD Jean-Marie, LEFEVRE André, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, POMART Jean-Pierre, WATTEZ Aubert, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, CARE Nadine, COCQ Philippe, JANDOS Rodolphe, PERONNE Michelle, MATHON Christine, BOUCHER Eric, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, HERMANT Jean-Luc, de l'EPINE Audouin, DELAVENNE Daniel, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : BOULENGER Ludovic (suppléant de BOULENGER Annie), LEMAIRE Hervé (suppléant de DUBOIS Jean), BOTEL Marlène (suppléant de DOMART Alain), DUPUY Gilles (suppléant de MAGNIER Patrick)

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : VAN OOTEGHEM Clarisse (pouvoir à BOHIN Pascal) et BALIN Jeannine (pouvoir à MOYENS Jean-Pierre)

Absents excusés : GLORIEUX Gérard, DEVILLERS Philippe

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 9 juillet 2015 est conforme aux débats. A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

Le Président demande si tous les délégués ont une adresse mel afin de pouvoir envoyer le compte-rendu de façon dématérialisée. Les délégués, qui n'en ont pas, continueront de le recevoir sous format papier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à transmettre le compte-rendu du Conseil Communautaire par mel à l'ensemble des délégués.

Madame Martine FAUQUEMBERGUE est désignée, par le Conseil Communautaire à l'unanimité, secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Loi NOTRe : proposition de fusion
- Avenant à la convention CIDT avec le CD80
- Emprunt crèche
- Administration générale : amortissement PLU, DM voirie, DM budget annexe logement, concours photo, clôture de la régie randonnée
- Questions diverses

Loi NOTRe : proposition de fusion

Le Président précise que le Bureau, élargi à l'ensemble des Maires, s'est réuni jeudi dernier. Les compétences et éléments de fiscalité ont été examinés et chaque Maire a pu s'exprimer en fonction des scénarios proposés.

Le Président ajoute que tous les conseillers communautaires ont été destinataires des documents présentés ce soir. A l'issue de l'examen de ces documents, le conseil communautaire sera appelé à émettre un vœu dans le cadre d'une délibération.

Monsieur DESCOUTURES présente des tableaux comparatifs entre les Communautés de Communes du Contynois, du Val de Noye, de la Région d'Oisemont et du Sud-Ouest-Amiénois sur les compétences exercées par chacune d'entre elles et leur fiscalité.

Le Président rappelle que la Préfète va présenter à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) son projet de schéma le 13 octobre matin. Les communes, Communautés de Communes et syndicats mixtes seront appelés à délibérer dans les deux mois pour émettre un avis sur ce schéma. A l'issue de ces deux mois, la CDCI examinera les avis et pourra faire, le cas échéant, des modifications. En dernier lieu, c'est la Préfète qui arbitrera. Pour le 31 mars prochain, les élus connaîtront les nouveaux contours des intercommunalités avec une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur MARSEILLE demande quel sera le devenir des services de proximité.

Le Président répond qu'il ne peut faire de promesses car ce sera au nouveau conseil communautaire de décider mais il sera vigilant sur ce point. Il pense que ces services perdureront car dans la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois, chaque canton a conservé ce type de service. Il précise également que l'objectif des fusions est la réalisation d'économies.

Monsieur NORMAND demande si la Préfète autorise le fractionnement.

Le Président répond que cela est rendu possible dans la loi mais que la Préfète pourra s'y opposer.

Monsieur LACHEREZ demande comment sera prise la décision ce soir.

Le Président répond que les délégués choisiront parmi trois scénarios, et ce choix sera transmis par délibération sous forme de souhait.

Monsieur DESCOUTURES ajoute que les conseils municipaux seront également sollicités après le 15 octobre quand la Préfète aura envoyé la nouvelle carte intercommunale.

Madame PERONNE demande pourquoi faire une proposition avant le 15/10.

Monsieur de l'Epine répond que si la Communauté de Communes ne propose rien, alors, ce sera la Préfète qui pourra l'imposer.

Monsieur BOHIN ajoute que puisque cela concerne la Communauté de Communes, il vaut mieux prendre une option en faisant une proposition.

Monsieur PORTOIS demande quel est l'intérêt de la CC SOA de fusionner avec la Communauté de Communes du Contynois alors qu'ils n'ont pas cette obligation.

Le Président répond que les intercommunalités doivent s'agrandir afin de pouvoir peser dans la grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Monsieur CORNIQUET ajoute que cette réforme est la suite de celle qui a imposé, il y a quelques années, un seuil de 5 000 habitants pour les intercommunalités. Aujourd'hui, ce seuil est fixé à 15 000 habitants, mais il pense qu'une troisième réforme viendra pour l'augmenter davantage encore.

Le Président précise qu'Amiens Métropole ne souhaite pas s'agrandir à ce jour par manque de temps pour analyser l'ensemble du projet.

Monsieur CORNIQUET indique, qu'entre les quatre Communautés de Communes, quelques compétences sont semblables mais il y a de nombreuses différences. Il faudra travailler pour élaborer les nouvelles compétences de la nouvelle Communauté de Communes.

Monsieur de l'EPINE regrette que la notion de projet ne soit pas abordée, pourtant essentiel à la création de richesses, qui permet par la suite le développement des services. Il regrette aussi que trop souvent les délégués oublient l'intérêt communautaire au profit de leur seule commune.

Monsieur COCQ explique avoir réuni son conseil municipal et votera en fonction de la décision prise par celui-ci.

Monsieur NORMAND indique agir de façon similaire.

Monsieur WATTEZ demande s'il y a d'autres alternatives aux scénarios proposés. Il évoque la situation de Monsures (axe Amiens/Beauvais) et d'un rapprochement avec les Communautés de Communes du nord de l'Oise.

Le Président répond que ces Communautés de Communes ne l'ont pas contacté. Il ajoute qu'il n'est pas certain que la Préfète veuille ce type de rapprochement.

Monsieur MARGRY demande quel est l'avis des autres Communautés de Communes.

Le Président répond que la CC SOA se réunit ce mercredi 30 septembre mais le Bureau est plutôt favorable à la création d'une grande intercommunalité. Le Val de Noye est partagé entre la création d'une grande métropole amiénoise ou la création d'une grande communauté de communes au sud-ouest d'Amiens.

Le Président présente les 3 scénarios de regroupement :

- Scénario 1 : C.C. du Val de Noye + C.C. du Contynois
- Scénario 2 : C.C. du Contynois + C.C. du Sud-Ouest Amiénois + C.C. de la Région d'Oisemont,
- Scénario 3 : C.C. du Val de Noye + C.C. du Contynois + C.C. du Sud-Ouest Amiénois + C.C. de la Région d'Oisemont.

Après en avoir délibéré, à la majorité (27 pour) le Conseil Communautaire :

- PROPOSE à Madame la Préfète de retenir le scénario 3 pour construire son schéma départemental de coopération intercommunale,
- EMET le vœu que Madame la Préfète tienne compte de cette proposition.

Les autres suffrages : 4 abstentions, 2 voix pour le scénario 2, 5 voix pour le scénario 1.

Avenant à la convention CIDT avec le CD80

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur DESCOUTURES propose un avenant à la convention signée avec le Conseil Départemental afin que la Communauté de Communes du Contynois puisse bénéficier de la subvention dite « compact'habitat » pour l'élaboration de son PLUI. Cette subvention est de 52 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant à la convention CIDT avec le Conseil Départemental.

Emprunt crèche

Le Président propose de réaliser un emprunt de 178 000 € pour la construction de la crèche et présente les offres qui ont été transmises en taux fixe sur 8 ans et remboursement annuel :

- Caisse d'épargne : 1.74%
- La Poste : 1.5%
- Crédit agricole : 1.27%

Le Président suggère de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire retient l'offre du Crédit Agricole.

Administration générale : amortissement PLU, DM voirie, DM budget annexe logement, concours photo, clôture de la régie randonnée

amortissement PLU

Le Président explique que la Trésorerie a demandé que la Communauté de Communes procède à l'amortissement des dépenses relatives aux PLU et PLUI. Il propose d'amortir ces dépenses sur 10 ans et d'intégrer ces écritures dans le budget par une DM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à amortir les dépenses des PLU et PLUI sur 10 ans et à prendre une DM pour passer les écritures comptables.

DM

DM voirie : le Président propose une décision modificative au chapitre 45 d'un montant de 10 144 €. Il s'agit d'une dépense et d'une recette, qui permettront de payer la dernière facture pour les travaux de voirie de Le Bosquel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide cette DM.

DM budget M14 logement : le Président indique que la Trésorerie demande le paiement des frais d'actes en fonctionnement. La présente DM consiste à prendre la somme de 2 300 € en section d'investissement du budget annexe pour la reporter en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide cette DM.

□ concours photo

Le Président laisse la parole à Monsieur BOHIN.

Monsieur BOHIN propose de reconduire la délibération de l'année dernière pour le concours photo, à savoir des bons d'achat pour les six premiers lauréats :

- 1^{er} = 60 €
- 2^e = 50 €
- 3^e = 40 €
- 4^e = 30 €
- 5^e = 20 €
- 6^e = 10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'offrir aux six premiers lauréats du concours photo des bons d'achat tels qu'indiqués ci-dessus.

□ Clôture de la régie randonnée

Le Président explique qu'en 2003, une régie a été créée pour vendre des pochettes randonnée à l'office de tourisme. Ces pochettes étant devenues obsolètes, il n'est plus possible de les vendre, d'où la clôture de la régie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de clôturer cette régie.

Questions diverses

Messieurs POUSSIN et COCQ évoquent la pétition à la cantine de Plachy-Buyon.

Le Président répond qu'il s'agit d'une pétition signée par des enfants ne mangeant pas à la cantine. Le problème a été réglé.

Monsieur PORTOIS évoque les agendas d'accessibilité et souhaite connaître l'état d'avancement des communes sur ce dossier.

Monsieur DESCOUTURES indique avoir vu sur le site internet qu'il est possible de déposer sous certaines conditions le dossier après le 27 septembre. Par ailleurs, un simple courrier n'est pas accepté, il est nécessaire de compléter *le cerfa ad'hoc*.

Le Président demande aux communes de retourner rapidement le questionnaire pour l'organisation de la journée au Salon des Maires le 17 novembre prochain.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 20h45

Le Président,
J. BLEYAERT